AGRIGENÈVE

15 rue des Sablières
1242 Satigny
Tel 022 939 03 10
Fax 022 939 03 01
info@agrigeneve.ch

Assurances

Information aux employeurs

Madame, Monsieur,

L'année 2020 se termine et nous espérons que la prochaine sera meilleure pour tous !

Notons déjà que de nombreux changements de taux vont intervenir dans les domaines des assurances sociales. Ces modifications sont indiquées d'une flèche rouge dans notre mémento, veillez à les introduire dans votre programme de calcul des salaires.

Suite au résultat de la votation sur le salaire minimum (23.-/heure) et comme le prévoit la loi (régime dérogatoire), le Conseil de Surveillance du Marché de l'Emploi a proposé au Conseil d'Etat de ne pas augmenter les salaires qui figurent dans nos deux contrat-types. Le Conseil d'Etat a toutefois procédé à un léger ajustement ayant pour conséquence d'augmenter le salaire minimum brut de 15.-/mois à compter du 1er janvier 2021.

En ce qui concerne l'engagement de personnel, nous vous rappelons, qu'il est toujours obligatoire d'annoncer un poste vacant auprès de l'Office régional de placement pour les catégories de professions dont le taux de chômage atteint ou dépasse le seuil de 5% en moyenne nationale. Les professions concernées dans votre domaine d'activité sont : Manœuvres des cultures maraichères et arboricoles, Manœuvres de l'élevage, Manœuvres de l'agriculture et de l'élevage (ouvrier agricole) et Manœuvres, paysagisme et horticulture.

Nous vous rendons également attentif au fait que la liste des Etats et zones desquelles proviennent vos employés est mise à jour régulièrement sur le site de la Confédération. Il est important d'en prendre régulièrement connaissance afin d'appliquer la mise en quarantaine obligatoire dès leur arrivée, sans quoi une amende sera établie à leur encontre.

Quant à l'embauche de personnel à temps partiel, la pluriactivité peut amener au paiement des cotisations sociales dans le lieu de domicile du salarié (ex : France), ce qui peut considérablement augmenter le coût de vos charges sociales.

Pour vous faciliter l'usage des liens utiles, nous vous faisons parvenir le mémento par voie électronique. Vous trouverez, ci-annexés, les différents documents et toutes les informations importantes à la gestion de votre personnel en 2021 ainsi que nos prestations en la matière. Nous vous recommandons de lire attentivement ces documents et restons à votre disposition pour toute question.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'AgriGenève a acquis un nouveau programme de gestion des fiches de salaires, notamment dans le but de répondre aux normes swissdec et de nous permettre le transfert des données salaires aux administrations directement par internet. Les démarches liées aux déclarations finales seront effectuées courant janvier, plus d'information suivra ultérieurement pour les personnes concernées.

Pour ce qui est des **facturations LAA (assurance accidents) et LPP (prévoyance professionnelle) 2020**. La déclaration des salaires LPP vous a déjà été transmise ces derniers jours avec la lettre d'information du 2ème pilier. Nous vous rappelons que nous attendons les déclarations des salaires en retour complétées et signées d'ici au 30 janvier 2021 dernier délai.

Nous vous invitons également à bénéficier des facilités administratives liées à notre service **chèque emploi** réservé aux employés de courte-durée 90 jours (effeuilles-récoltes-vendanges).

Au regard de la situation sanitaire, nous devons avec regret renoncer à notre séance d'information annuelle.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toutes questions relatives à ce qui suit par téléphone ou au bureau (port du masque obligatoire).

Personnes de contact :

- **Assurance maladie et accident collective, fiches salaires, chèque emploi, permis de travail** et annonces de séjour : Caroline CIBEIRA, tous les jours sauf le mercredi au 022.939.03.09 ou cibeira@agrigeneve.ch
- **2ème pilier FRP :** Christine RAISON, tous les jours sauf le mercredi au 022.939.03.06 ou raison@agrigeneve.ch

Afin de vous offrir des prestations de qualité, nous vous invitons à remplir et à nous retourner par retour du courrier les formulaires annexés dans les meilleurs délais.

Toute l'équipe de notre service employeurs vous souhaite bonne réception de la présente et vous transmet, ainsi qu'à votre famille, ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

Caroline Cibeira

Responsable

François Erard

Directeur